

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 23  
Pouvoirs : 14  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire:  
Le 06/07/2022

Le 12 juillet 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Valérie BOYER (Pouvoir Jean-Jacques DUMONT), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Patrick NABETH (Pouvoir Bernard REY), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI, Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, Frédéric VALLOS (Pouvoir Corinne MARTIN GAJAC).

Secrétaire de séance : Gilles GARNIER.

#### **OBJET : MOBILITÉS - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Misérieux pour la réalisation d'un parking de covoiturage.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des Mobilités durables, rappelle que la CCDSV, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de transports.

L'offre de mobilité sur le territoire va prochainement évoluer, notamment grâce à des outils de planification du territoire, comme le Plan Climat Air Énergie, le Schéma Directeur des Modes Actifs ou encore le Plan de Mobilité Simplifié. De plus, l'arrivée prochaine du Bus à Haut Niveau de Service entre Trévoux et Lyon va considérablement transformer les modes de déplacement.

La création de parkings de covoiturage sur le territoire permet aujourd'hui de positionner la voiture comme un mode de transport complémentaire à d'autres modes. Dans cette optique, la CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours pour la réalisation de parking de covoiturage. Le taux d'aide est égal à 50% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 k€ HT.

Dans ce contexte, la commune de Misérieux souhaite aménager un parking de covoiturage de 25 places, situé chemin du Gouverneur. Au regard du montant des travaux (estimés à 50 000 € HT) la commune de Misérieux sollicite un fonds de concours de la CCDSV égal à 25 000€ HT. Conformément aux critères d'éligibilité, le projet comprend :

- Une plate-forme de places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec des zones de stationnement en matériaux perméables,
- Des places pour les personnes à mobilité réduite,
- Des range-vélos, et les attentes pour pouvoir installer des bornes de recharge électrique,
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement,
- Un système d'éclairage public pour, au minimum, la zone des places « PMR » et les circulations piétonnes,
- Un cheminement matérialisé pour les piétons, avec un balisage,
- Un ou des portiques aux entrée et sortie adapté au gabarit des véhicules légers,
- Un abri pour les covoitureurs (qui servira de totem également),
- Plusieurs poubelles fixes.

Vu la délibération du conseil municipal de Misérieux en date du 14 juin 2022, sollicitant un fonds de concours de 25 000 euros (€),

Vu les devis de travaux transmis par la mairie de Misérieux en accord avec son plan de financement,

Vu la délibération n° 2022-C96 du conseil communautaire en date du 2 juin 2022

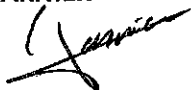
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 23 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** un fonds de concours de la CCDSV pour un montant égal à 25 000 € HT en faveur de la commune de Misérieux, pour la création d'un parking de covoiturage sur la commune ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, section d'investissement, opération n°116.

A Trévoux, le 12/07/2022

Le Secrétaire de Séance,  
Gilles GARNIER



Affichage sous format électronique :

15 JUIL. 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

